

GÉNÉRATION À VENIR

*Contributions des participant(e)s au Programme Génération à Venir 2021
de la Friedrich-Ebert-Stiftung à*

LA RÉFLEXION SUR LES RÉFORMES PRIORITAIRES POUR LE MALI

Novembre 2021

*Contributions des participant(e)s au Programme Génération à Venir 2021
de la Friedrich-Ebert-Stiftung à*

LA RÉFLEXION SUR LES RÉFORMES PRIORITAIRES POUR LE MALI

Génération à Venir 2021 de la Friedrich-Ebert-Stiftung

Novembre 2021

Mentions légales

Friedrich-Ebert-Stiftung

Bamako - Mali

E-Mail : info@fes-mali.org

www.fes-mali.org

Tél. : 00223 44 90 60 29 / 44 90 60 30

ISBN : 978-99952-75-22-8

Le présent Rapport est une contribution des participant (e) s de la 7^{ème} promotion du programme Génération à Venir de la Friedrich-Ebert-Stiftung Mali

L'utilisation commerciale des ouvrages publiés par la Friedrich-Ebert-Stiftung (FES) est interdite sans l'autorisation écrite de la FES.

« Les opinions exprimées dans cette publication sont celles des auteurs et ne reflètent pas forcément celles de la Friedrich-Ebert-Stiftung »

■ SOMMAIRE

I.	RÉSUMÉ EXÉCUTIF	5
1.	La Commission des réformes économiques et sociales	6
2.	La Commission Sécurité et Défense	7
3.	La Commission Politique et institutionnelle	8
II.	ANALYSE DES RÉSULTATS DE MALI-MÈTRE 12 SUR LES DIFFÉRENTES COMMISSIONS/THÉMATIQUES	10
2.1.	Questions économiques et sociales	10
2.2.	Questions de sécurité et défense	12
2.3.	Le cadre institutionnel de la réforme du secteur de la sécurité pour répondre aux défis de sécurité	15
2.4.	Complexité de la sécurité et les mesures stratégiques pour la défense	16
2.5.	Réforme sécuritaire et genre	17
3.	Questions politiques et institutionnelles	18
3.1.	Non prise en compte des aspirations profondes du peuple du Mali pour les besoins de la fondation des piliers de l'Etat-Nation après l'indépendance	18
3.2.	Par la suite des tentatives de réforme constitutionnelle ou de refondation de l'Etat-Nation sans franc succès par les différents régimes	18
3.3.	La crise de modèle de développement économique	19
3.4.	Un modèle d'organisation sociale axé autour de la famille mais non inspiré et reflété par les politiques publiques	19
3.5.	Le phénomène de la corruption	19
3.6.	La question de genre dans les reformes	20

III.	CONCLUSION GÉNÉRALE	20
IV.	ANNEXE	21
4.1.	Contexte et justification	21
4.1.1.	Objectifs des recherches du comité	22
4.1.2.	Méthodologie	22

I. Résumé exécutif

Ce présent document donne un aperçu d'analyse de la situation socio-politique et sécuritaire actuelle du Mali sur la base des résultats de l'enquête d'opinion Mali-Mètre 12 de la Friedrich Ebert-Stiftung (FES), qui s'est déroulée du 08 au 26 mars 2021 sur un échantillon global de 2258 personnes âgées de 18 ans et plus réparties dans le District de Bamako et l'ensemble des capitales régionales, y compris Kidal, Ménaka et Taoudéni (1). L'analyse des résultats de l'enquête de Mali-Mètre 12 complétée par d'autres recherches et entretiens avec des personnes-ressources conduits par le Comité de recherche met en exergue les insuffisances sur le plan socio-économique, politique et sécuritaire, surtout de gouvernance. Les recherches se sont beaucoup axées sur les coopérations militaires, ainsi que les incohérences institutionnelles, entre les politiques publiques et les modèles d'État choisis lors des indépendances dans les différents domaines afin de proposer des réformes prioritaires. De fortes recommandations ont suivi à la fin de son élaboration afin de faciliter les prises de décisions auxquelles sont soumises les autorités en charge.

Les réformes sont des piliers majeurs pour la stabilité et la paix durable de notre pays. Tenant compte des aspirations réelles des citoyens, elles proposent des solutions à long terme adaptées pour une bonne gouvernance des affaires de l'État et une participation citoyenne accrue. Le non-ancrage, sociétal de la démocratie Malienne fragilise les initiatives de participation des citoyens dans la gestion publique et rend difficile la réalisation des réformes prioritaires en cours pour la présente étude surtout que les principaux textes fondateurs de l'État ne sont plus adaptés aux réalités du moment.

La sécurité et la défense sont perçues aujourd'hui comme des éléments fondamentaux qui conditionnent toutes les réformes. Dans ce sens, les Malien(ne)s fondent grand espoir sur la sécuri-

sation du pays à travers des réformes dans le secteur de la sécurité pour protéger les populations et leurs biens et les institutions de l'État contre toute forme d'agression et de menaces. L'implication des forces (nationales et internationales) démontre tout l'intérêt et la volonté politique nationale et internationale à asseoir les bases d'un état de droit avec le respect des valeurs et droits humains.

Il ressort des résultats de Mali-Mètre 12 que, pour un tiers 1/3 des Malien(ne)s la situation générale du pays s'est améliorée au cours de ces douze derniers mois. Cependant, les principaux défis au Mali sont le chômage des jeunes 46,6 %, l'insécurité 44,6 %, l'insécurité alimentaire 42,5 %, la pauvreté 38,7 % et l'amélioration du système éducatif 37,8 %.

La présente étude a montré les raisons de l'échec des tentatives de réforme ou de refondation de l'État-nation par les différents régimes qui se sont succédé à la gestion de l'État depuis l'instauration de la démocratie multipartite. L'incapacité à répondre aux aspirations des populations ont fait naître et grandir des crises multiformes à tous les niveaux. Notre pays, le Mali avec des insuffisances, dysfonctionnements et inadéquations tente de corriger en tirant les leçons du passé à travers un consensus national et des engagements avec les partenaires pour asseoir les jalons d'une gouvernance participative.

Nous considérons que ce moment de transition est la période propice pour les réformes essentielles de la vie de l'État. Ainsi, les commissions après analyse et recherche ont élaboré des **recommandations** :

1. LA COMMISSION DES RÉFORMES ÉCONOMIQUES ET SOCIALES

Après l'analyse du document de l'enquête de mali-mètre 12 de la FES et de consultation des personnes ressources, a retenu les actions prioritaires à mettre en œuvre par secteur par le gouvernement de la transition :

■ Secteur d'Industrie :

- soutenir les industries locales par un cadre politique de partenariat parapublic ;
- réformer l'accès aux marchés publics (éviter le monopole et les sociétés fantômes) ;
- investir dans la création de l'emploi des jeunes et du développement rural ; pour ce faire, l'Etat peut mettre en place un Fonds de développement local dans les zones minières (une gestion décentralisée) ;
- régulation des zones d'orpillages (respect des normes environnementales, codes de bonnes conduites) Insertion en alternance des étudiants en fin de cycle dans les entreprises minières.

■ Le secteur de l'Agriculture (agricole, élevage et pêche & halieutique)

- augmenter la production agricole par l'aménagement accéléré de terres
- moderniser le secteur agricole, de l'élevage de manière à éviter l'exode et l'enrôlement des jeunes par des forces obscurantistes

■ Le secteur des TIC

- Une réforme sur les tarifs des appels téléphoniques et les coûts d'accès à l'internet ; et sur la qualité des services offerts par opérateurs et les fournisseurs d'accès à internet (FAI) ;

- Mettre en place des pôles numériques dans les différentes régions du Mali, pour la formation et l'incubation des projets de start-up ;
- Renforcer le cadre juridique de la protection des données à caractère personnel et de la lutte contre la cybercriminalité.

■ Le secteur de la Santé

- Des réformes sur les politiques d'assurance-maladie et une meilleure coordination entre les parties prenantes ;
- Renforcer le cadre juridique de la charte des malades pour réduire les manquements sur le plan éthique et déontologique ;
- Renforcer les plateaux techniques à tous les niveaux de la pyramide sanitaire (infrastructures, équipements, transports) ;
- Accélérer le transfert des ressources vers les collectivités (décentralisation) par la redynamisation de la cellule au niveau du ministère de la santé en vue de répondre aux préoccupations des populations dans les zones rurales
- La création des organismes de gestion du risque unique (Amo, Ramed, mutuelles et autres) ;
- Augmenter le budget du secteur de la santé selon les recommandations d'Abuja (15%), au moins à 10% avec une répartition selon les missions des structures (5% pour les soins, 2% pour la formation des agents, et 3% pour la recherche) ;
- Renforcer le plateau au niveau des structures de base de la santé (CSCOM et CSRéf) pour réduire les évacuations et les références vers les structures centrales ;
- Opérationnalisation de la décentralisation au niveau du financement des CSCOM ;

- Mettre en place une politique pour inciter les spécialistes de servir dans les régions touchées par la crise (primes, formation continue) ;

■ Le secteur de l'Éducation

- Institutionnaliser un cadre de dialogue social dans le secteur de l'éducation afin d'éviter les grèves répétitives ;
- Réviser la loi sur le statut de l'enseignement privé au Mali, un meilleur cadrage des conditions de création des écoles privées (infrastructures, ressources humaines) ;
- Harmoniser le curriculum au niveau de l'enseignement supérieur ;
- Renforcer le cadre du contrôle de la qualité des enseignements dans les universités publiques et privés ;
- Il importe aujourd'hui de changer de paradigmes pour espérer enfin atteindre les objectifs de l'EPT à l'horizon 2030, à travers le développement de l'Education préscolaire, de l'Education non formelle, et un choix tranché sur les technologies de l'Information et de la Communication.

■ Le secteur du Marché de l'emploi

- Mettre en place un cadre de dialogue entre les syndicats des travailleurs du Mali, le gouvernement, les organisations de la société civile et les autorités religieuses et coutumières ;
- Mettre en place un fonds de soutien pour l'entrepreneuriat des jeunes et l'autonomisation des femmes en milieu rural ;
- Créer les entreprises de transformation au niveau local ;

- Renforcement des institutions de la protection sociale ;
- Mettre en place des pôles emploi dans les collectivités.

2. LA COMMISSION SÉCURITÉ ET DÉFENSE

- Il ressort qu'il faut, en amont au niveau national, mettre en place des camps de mise en cohésion entre les combattants ensemble pour les former sur la citoyenneté, le vivre ensemble et les valeurs fondamentales de la nation. Cela rentre dans le contexte de la diversité ethnique et perception différentes entre ces derniers à se rendre au service de la nation pour la protection et la sécurisation des personnes et leurs biens et la défense du pays, l'intégration des ex-combattant permettrait d'effectuer aussi ce travail ;
- Le brassage est le socle d'un bon mixage entre les coordinations de mouvements (CMA), l'armée nationale, la plateforme et mouvements d'inclusivité afin de mettre fin aux questions identitaires ;
- Renforcer les capacités des forces spéciales pour combattre le terrorisme, la guérilla en améliorant l'effectif de ces dernières à défendre sur toute l'étendue du territoire
- Renforcer les résiliences des populations dans les combats tout en améliorant la coopération entre les différents départements ministériels chargés des questions des réformes du secteur de la sécurité et permettre d'évaluer les systèmes de vigillances locales ;
- Au niveau international, il est plus que nécessaire d'améliorer les relations inter-états et de faire confiance aux alliés voisins (Algérie, Mauritanie, Burkina Faso et le Niger) dans la protection de la défense du Mali ;

- Mettre un accent particulier sur la théorie de la sécurité collective pour stabiliser les institutions institutionnelles, le dialogue inter armés ;
- Enfin le secteur de la sécurité et la défense doit se dissocier des théories de formations conventionnelles, ce qui doit inciter davantage les autorités à sortir des formations conventionnelles en appliquant de stratégies nouvelles qui passeront forcément par le contre discours à combattre le plus grand ennemi qui est le terrorisme.

3. LA COMMISSION POLITIQUE ET INSTITUTIONNELLE

Un regard sur les réformes au Mali montre que les réformes institutionnelles ont connu beaucoup de ruptures. Une réforme est engagée, souvent mise en œuvre partiellement et mise en veille sans donner de véritable résultat du fait, soit d'une situation interne, soit de pression externe soit d'instabilité gouvernementale

La majorité des Malien(ne)s trouve que cette transition est une fenêtre ouverte pour réformer en profondeur notre Etat et repenser le contrat social qui lie l'Etat et notre démocratie. Ces réformes pourraient être des solutions aux problèmes soulevés par les deux autres commissions de travail mais aussi aux préoccupations soulevées dans les enquêtes d'opinion comme Mali-Mètre.

Pour arriver à ces changements tant désirés, la nécessité s'impose pour la relecture des textes une meilleure appropriation système démocratique.

■ La relecture des textes : une nécessité pour donner un nouveau souffle à la gouvernance

Pour refonder l'Etat, les textes phares doivent être relus

■ Révision de la constitution

Lors d'un entretien que **M. Ousmane SY**, ancien ministre de l'administration territoriale, a accordé à notre équipe de recherche, disait qu'une « *bonne et réelle révision de la constitution permettra de régler à 90% les problèmes de notre Etat* ». Pour lui, il faut nécessairement une révision en profondeur de notre constitution pour qu'elle intègre beaucoup d'éléments occultés lors de sa rédaction en 1991. Parmi celles-ci, il soutient qu'une place doit être donnée à la « *famille* » aux autorités religieuses et coutumières dans la constitution (dans son préambule).

C'est vrai pour beaucoup de spécialistes de la question, la constitution du 25 février 1992, après 30 ans a des lacunes qui doivent être modifiées. Les dispositions généralement évoquées sont entre et autres :

- **Art 33 de la constitution**

La brièveté des délais : délai de deux semaines entre les deux tours de l'élection présidentielle surtout que l'inflation des candidatures entraîne forcément un surplus de travail pour l'administration.

- **Art 91 de la constitution**

Des changements des modalités de désignation des membres de la Cour constitutionnelle pour qu'ils puissent garder plus d'autorité vis-à-vis de l'exécutif.

■ La Loi n°2016-048 du 17 octobre 2016 modifiée par la loi n° 2018 -014 du 23 avril 2018, portant loi électorale

- **La création à long terme** de l'organe unique de gestion des élections avec toutes ou parties des prérogatives des acteurs actuels dans le processus électoral. Cet organe proclame les résultats définitifs et la Cour constitutionnelle s'occupera uniquement du contentieux.

- **Instituer des débats contradictoires entre les** candidats surtout les deux candidats arrivés en second tour de la présidentielle. Un débat retransmis en direct sur la chaîne publique pour décortiquer aux électeurs les contenus des projets de société.
- **L'intégration** de la publication en ligne des résultats des scrutins par centre et bureau de vote par bureau vote.
- Le mode de scrutin : un scrutin proportionnel et mixte peut permettre une meilleure représentation de la diversité (d'opinions et partis).

Ce faisant, il conviendrait d'éviter absolument le processus élitiste qui reflète l'inverse des réalités de gouvernance et qui consiste à faire préparer une réforme par des experts sans une participation et une appropriation populaire.

■ ***La loi n°05-047/ du 18 août 2005 portant charte des partis politiques***

- **Réduire** le coût extrêmement élevé des dépenses dans les campagnes et le processus électoral. Une façon de rationaliser les dépenses et de les rendre plus transparentes.
- **Enlever** la simple participation 15% aux élections dans les dispositions de l'article 29 de la loi dans les critères de l'aide publique aux partis. La raison toute simple est que les partis se construisent avec vocation de participer aux élections.

■ ***La n°02-010/ du 05 mars 2002, portant Loi organique fixant le nombre, les conditions d'éligibilité, le régime des inéligibilités et des incompatibilités, les conditions de remplacement des membres de l'Assemblée Nationale en cas de vacance de siège, leurs indemnités et déterminant les conditions de la délégation de vote***

- Cette loi a besoin d'être adaptée : rappelons que les 147 députés ont été déterminés par cette loi suivant le recensement administratif de 1996 sur la base de 9.857.000 habitants. En août 2020, la population malienne est estimée à 20.119.246 habitants.

II. Analyse des résultats de Mali-Mètre 12 sur les différentes Commissions/thématiques

2.1. Questions économiques et sociales

Selon les résultats de l'enquête Mali-Mètre 12, il a été constaté que le secteur du marché de l'emploi est préoccupant pour la population car la lutte contre le chômage des jeunes qui constituent plus 70% de la population malienne, a été évoquée par 46.6% (2) des citoyens (ne) sondés(e) et demeure parmi les défis et priorités majeurs à résoudre pour un Mali stable. Cette préoccupation de la population n'a pas eu un changement significatif par rapport aux éditions précédentes, ce qui explique la profondeur et la récurrence de cette préoccupation. Ce chômage est surtout mis en lien avec les différentes formes d'insécurité dans les régions. Et c'est pourquoi, cette question de chômage est classée parmi les préoccupations majeures de la population, notamment celle des régions de Kayes (55,3%), Koulikoro (53,3%), Sikasso (50,8%)[3] selon les résultats de l'enquête, pour lesquelles le chômage des jeunes est le principal défi à relever. Lesdites régions sont non seulement les principales zones qui contribuent dans l'économie du Mali (ressources minières et agriculture) mais également ont un poids démographiquement important au niveau national, composé essentiellement de la jeunesse comme toutes les régions du Mali.

Outre le problème du chômage des jeunes, il y a aussi le **secteur agricole** qui nécessite un développement de la production, qui a été pris indirectement pris en compte par les résultats de l'enquête. Il faut souligner que dans l'enquête du Mali-Mètre 12, la majorité de la population sondée sur l'ensemble du territoire évoque ce problème agricole, source de l'insécurité alimentaire, comme défi prioritaire à relever, et nous dirons que cette préoccupation de la population cible est non plus sans surprise parce que l'économie du Mali, qui est, avant

tout, occupée à hauteur de 80% de la population active travaillant dans ce secteur et représentait 44% du PIB en 1995 (16 % pour le secteur secondaire et 40% pour le secteur tertiaire) et à la lumière des données disponibles, nous pouvons dire que ce chiffre n'a pas subi un changement significatif à la date de sa publication en 1995 à nos jours. Mais, selon les résultats de nos recherches, cette production agricole souffre aujourd'hui à la fois d'un manque d'infrastructure en milieu rural et de rendements faibles trop liés aux variations climatiques.

Une autre raison de cette faible **production agricole** est due aussi et surtout à la crise sécuritaire que vit le Mali depuis 2012. Et depuis ce temps, l'insécurité, les groupes rebelles, les groupes djihadistes, ainsi que les conflits intercommunautaires ont exacerbé le problème de l'insécurité alimentaire (4).

Économiquement, la présence des groupes armés a entraîné une diminution des activités commerciales et de commercialisation dans les zones touchées, une réduction de la production agricole, et un accès limité aux services de base (tels que les services de santé et l'éducation) en raison de la fermeture des installations, du manque de personnel et de provisions, et du manque de sécurité sur les routes reliant les différents sites en raison des attaques des groupes terroristes qui ne cessent de grandir en nombre à travers l'implication de la population autochtone pour manque d'activités génératrices de revenu voire des sources des revenus. Ces raisons citées ci-haut, enfoncent le Mali dans une **pauvreté** profonde, laquelle a reçu l'avis de 37% de la population sondée selon les résultats de l'enquête du Mali-Mètre 12 parmi les défis prioritaires à relever.

Il faut souligner que cette pauvreté est une évi-

dence et dans ce sens, le Mali est classé parmi les pays les plus pauvres au monde malgré l'existence des structures industrielles extractives pour ses richesses de sous-sol qui doivent contribuer largement au développement du pays. Il est classé parmi les plus grands producteurs d'or sur le continent, cette production qui augmente d'année en année, ne brille pas visiblement pour la population.

Pour le **secteur de l'Éducation**, malgré la mise en place d'une politique faisant appel au secteur privé et une implication importante des ONG, le système éducatif malien reste confronté à de nombreuses difficultés : le retard dans la scolarisation des filles, les grèves des enseignants et la qualité désirable de leurs formations, manque de moyens (infrastructures, manuels scolaires, personnel) dû notamment aux restrictions budgétaires imposées par les institutions internationales, classes surchargées, abandons fréquents et l'impact de la crise sécuritaire et politique. Ne nous disait-il pas que « *l'éducation est l'arme la plus puissante que l'on puisse utiliser pour changer le monde* » - Nelson Mandela. Pour cela, l'amélioration du système éducatif du Mali a reçu un grand nombre des avis de la population sondée pour être parmi les défis et priorités à relever, soit **37,8%**.

S'agissant du **secteur de la santé**, cette édition a mis l'accent principalement sur la pandémie de COVID-19, dans sa gestion, la perception de la maladie par la population et la vaccination contre la maladie, même si il était important de prendre en compte la gouvernance des établissements sanitaires de soins et leurs plateaux techniques qui laissent à désirer avec un grand manque du personnel médical et des équipements de travail vétustes avec lesquels le personnel médical arrive difficilement à faire face à la pandémie de coronavirus, concernant la perception des populations sur la gestion de cette pandémie soit deux tiers de la population sont satisfaits (21,1% très satisfait et 45,4% plutôt satisfait) et au moins trois personnes sur cinq sont satisfaites dans les autres régions, excepté la région de Kidal où deux tiers des citoyen(ne)s

sont insatisfaits de la gestion du coronavirus et nous pouvons comprendre aisément cette insatisfaction de la population qui est dû non seulement au manque des services sociaux de base de qualité qui sont souvent très distants de la capitale régionale. Pour limiter toute propagation de la pandémie, plus de la moitié de la population (54,3%) accepteraient de se faire vacciner, une fois qu'un vaccin est disponible au Mali alors même que la situation est d'autant plus inquiétante avec les nouvelles formes du virus, car le respect des gestes barrières, particulièrement le port du masque devient de plus en plus très faible, et une forte proportion de la population des jeunes de 18-24 ans soit 44,2% est contre l'idée de se faire vacciner contre la maladie à cause du manque de confiance au vaccin avec des effets secondaires soit (66,1%).

Ce refus de se faire vacciner évolue en fonction des régions, notamment dans la région de Kayes où plus de la moitié des citoyen(ne)s (53,3%) refusent de se faire vacciner parce qu'en plus d'autres raisons, cette population a plus accès à l'information de qualité sur la maladie alors que dans les autres localités, plus de la moitié des citoyen(ne)s sont favorables à la vaccination, plus particulièrement à Kidal où huit personnes sur dix accepteraient le vaccin. A ce niveau, nous pouvons dire que le manque d'accès à l'information de qualité, malgré l'existence de trois **opérateurs téléphoniques** au Mali, a largement contribué à cet avis favorable de la population des régions, (surtout) du Nord où la qualité de connexion internet a un débit très faible par rapport aux autres régions du pays.

L'atteinte de l'ODD 3 à l'horizon 2030 au Mali (*permettre à tous de vivre en bonne santé*) nécessite un diagnostic profond du système de santé avec un cadre d'analyse autour de six (06) fonctions essentielles à savoir 1) les prestations des services de santé ; 2) les personnels de santé ; 3) l'information sanitaire ; 4) les médicaments et vaccins ; 5) le financement du système de santé ; et 6) la gouvernance et le leadership (5).

Pour pallier voire tenter de répondre à toutes les préoccupations évoquées sur les plans économique et social dans l'analyse des résultats de l'enquête de Mali-Mètre 12 par les citoyens sondés sur l'ensemble du territoire Malien, des recommandations de réformes économiques, sociales et par secteur, seront proposées à l'endroit des autorités de transition en cours au Mali pour leurs prises en compte dans les vastes réformes à venir en vue d'un Mali meilleur.

2.2. Questions de sécurité et défense

Ce volet étudiera les sous-titres suivants :

- **Sécurité et défense**
- **Le cadre institutionnel de la réforme du secteur de la sécurité à travers le décret n°2016 041 P-RM du 9 Juin 2016 ;**
- **Complexité de la sécurité et les mesures stratégiques pour la défense.**

2.2.1. Sécurité et défense :

Les questions de défense et de sécurité sont régies par des principes directeurs définis dans le chapitre 7 du troisième titre portant sur les questions de sécurité et de défense tel que pris en compte par l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali issu du processus d'Alger (2015) dans ses articles 17 à 30. La complexité de l'insécurité, à travers pratiques et caractéristiques multiformes qu'elle compose, pose la question de hiérarchisation à travers une catégorisation pour analyser les contours et les différentes sources dont elle est originaire. Dans les fondements juridiques de la défense nationale par Olivier Gohin, 1993(6), "La défense a pour objet d'assurer en tout temps, en toutes circonstances et contre toutes les formes d'agression, la sécurité et l'intégrité du territoire, ainsi que la vie de la population. Elle pourvoit de même au respect des alliances, traités et accords internationaux".

Très apparentée à la défense, " la sécurité" se définit comme "confiance, tranquillité d'esprit bien ou mal fondée, dans un temps, dans une occasion où il pourrait y avoir sujet de craindre" (Académie Française (1776) [7]. Elle doit protéger les populations et leurs biens et les institutions de l'Etat contre toute agression. La catégorisation des formes d'insécurité (vol de bétail, braquage à main armée, prises d'otages et etc.) est principalement liée aux actions militaires menées par les forces de défense et de sécurité, la force onusienne (MINUSMA), l'opération militaire menée au Sahel et au Sahara par l'Armée française à travers Barkhane et le G5 Sahel pour y mettre fin.

L'analyse de la satisfaction des acteurs militaires est l'une des principales interrogations que se pose pour évaluer le niveau de satisfaction de leurs actions dans la sécurisation du Mali. De par les données étudiées, il convient à déterminer le niveau confiance sur ces acteurs impliqués pour stabiliser le pays face à l'insécurité grandissante à savoir : la rébellion, le banditisme basé sur la mafia, le terrorisme sous deux formes (criminalité et vol de bétail), les conflits inter et intra-communautaires. Les menaces sécuritaires situées à deux niveaux territoriaux (endogènes et exogènes) dont la dangereuse est celle du terrorisme relevé au niveau exogène composé dans sa grande majorité par une doctrine religieuse importée. Cela a endoctriné de nouveaux adhérents nationalistes par le discours religieux à travers lequel ils sont séduits.

La déclaration solennelle sur la défense et la sécurité commune de l'UA à maintenir la paix et la sécurité en Afrique par les obligations de son Acte Constitutif est encouragée et consolidée par le Conseil de Sécurité des Nations Unies. Par cet acte, ils conviennent que la sécurité et la défense sont devenues les piliers de la stabilité, essentielles au développement et à la croissance économique pour créer un environnement certain propice à la bonne gouvernance.

Au Mali, nous mettons particulièrement l'accent sur le PSIRC et le bulletin d'information des

activités de la Section RSS-DDR de la MINUSMA pour, d'une part, renforcer le dispositif sécuritaire et de renforcement de l'autorité de l'Etat sur le terrain, et à prendre en compte les questions de gouvernance et de développement et, d'autre part, pour mobiliser des fonds pour la mise en œuvre du programme national du DDR (PNDDR).

2.2.2. Les forces et la satisfaction de leur implication dans la sécurisation du pays

Les acteurs impliqués dans la sécurisation du pays comme la force MINUSMA, Barkhane et G5 Sahel et l'armée Malienne ont des mandats et missions pour atteindre les objectifs et les résultats escomptés. La gestion de la conflictualité endogène à travers ses caractères multi-formes rend difficile la coordination pour accompagner le Mali à la stabilisation. Le dialogue politique avec les forts engagements de l'UA, la CEDEAO et l'UE, ainsi que le Secrétaire général des Nations Unies à apporter des réponses efficaces à la sécurité restent insuffisantes. Tout de même, la principale responsabilité revient à l'armée Malienne de sécuriser et défendre de l'intégrité de son territoire avec l'accompagnement de ces dernières forces notamment étrangères.

Les mandats des forces étrangères ont évolué de l'intervention militaire française de 2013, la résolution 2100 de la même date du conseil de sécurité de l'ONU, sous la conduite africaine de la MISMA à la signature de l'accord pour la paix et la réconciliation au Mali issu du processus d'Alger en 2015, le contexte premier a changé de vocation. Ces changements de mandat parfois en l'absence des autorités Maliennes telles qu'annoncer officiellement dans les débats publics par les autorités de la transition ont manifesté un déficit de confiance et de perception de l'opinion des Maliens sur les mandats des Nations-Unies avec des reproches d'insuffisance dans leurs applications.

2.2.3. La MINUSMA

Dans sa résolution 2100 du 25 avril 2013, le Conseil de sécurité de l'ONU transfère le mandat et les missions de la MISMA à la MINUSMA à compter du 1er juillet 2013, date à laquelle la MINUSMA commencera à s'acquitter du mandat qui lui est confié, aux paragraphes 16 et 17 définis en quatre points à savoir :

- stabiliser la situation au Mali ;
- assurer la protection des civils immédiatement menacés de violences physiques ;
- protéger le personnel, les installations et le matériel des Nations Unies ;
- contribuer à mettre en place les conditions de sécurité indispensables à l'acheminement sûr de l'aide humanitaire et au retour des déplacés et des réfugiés.

Annuellement, le mandat de la MINUSMA est renouvelé à travers une résolution du Conseil de sécurité des Nations-Unies. Malgré, les campagnes de sensibilisation et d'information sur les mandats, entre temps ils changent selon les intérêts et les prérogatives de ces dernières notamment la France à travers le Conseil de sécurité des Nations Unies (Résolution 2531, 2020). Cependant, il faut aussi questionner pour savoir si les mandats en dépit des évolutions annuelles sont-ils cohérents avec les attentes et satisfactions des Maliens.

Pour la majorité des Malien(ne)s, 35,6 % sont satisfaits contre 54,9 % qui ne le sont pas ; les reproches du taux d'insatisfaction sont de loin persistants aujourd'hui par rapport aux années précédentes. En 2020, ils concernent « *ne pas protéger les populations contre la violence des groupes armés et les terroristes* » (54,1%), puis dans une moindre mesure « être complice des groupes armés » (34,4%) et « *se protéger elle-même* » (25,2%). L'insatisfaction est expliquée par la faible protection des populations contre

les violences des groupes armés et terroristes, la résolution pacifique des conflits entre les mouvements rebelles et l'armée, à la lutte contre les enlèvements et prises d'otages en passant par un retour favorisé de l'Etat sur l'ensemble du territoire et la mise en œuvre diligente de l'APR.

La satisfaction varie géographiquement. Au Nord à Tombouctou, Kidal, Ménaka, une personne sur deux 1/2 est satisfaite du travail et à Gao, près de 4/5 soit (79,1%) en sont aussi. Dans la région de Koulikoro plus de la moitié des habitants ne sont pas satisfaits, à Kayes trois personnes sur cinq ne sont pas satisfaites non plus. Deux perceptions différentes expliquées par le facteur géographique et la présence des forces dans la zone. La première perception est plus satisfaisante que la deuxième et est argumentée par la présence et le vécu des habitants qui y vivent au quotidien. Au nord, ils sont touchés directement par les impacts de la MINUSMA et le rôle qu'elle joue en l'absence d'Etat en créant des emplois (recrutements locaux) et à aider les populations par l'accompagnement de financement de projets. Ceci n'est pas le cas dans la région de Kayes et Koulikoro qui ne perçoivent en majorité que l'aspect basé sur le résultat au plan sécuritaire. À l'issue des discussions avec des groupes de jeunes à Gao, il ressort que cette force est appréciée à cause de ses actions sociales comme les déplacements par avion, les œuvres caritatives, etc. Par ailleurs à Bamako, ils sont distants des populations et la perception est similaire à celle des régions de Kayes et Koulikoro par une insatisfaction des résultats et pensent qu'il faut créer un facteur de stabilisation et de rendre plus robuste le mandat.

2.2.4. L'Opération Barkhane

L'évolution de la situation sécuritaire au Mali ne peut-être mieux analysée en dissociant d'une part, l'implication et l'intervention de la force Barkhane dans son opérationnalisation comme alliée des forces armées Maliennes (FAMA) et d'autre part, les Etats du Sahel dans la lutte contre le terrorisme. Elle remplaçait en août

2014, l'Opération Serval, qui est intervenue en 2013 pour repousser l'offensive des groupes armés terroristes qui ont pris le contrôle des trois régions de la partie nord du pays. En outre, le sentiment de sécurité des Maliens aux événements sociaux, déplacements est relativement satisfaisant aux yeux des Maliens près de trois sur quatre se sentent en sécurité en participant aux événements sociaux. Egalement on note plus de la moitié des Maliens (57,2%) se sentent en sécurité lorsqu'ils quittent leur lieu de résidence pour un autre lieu.

Dans l'ensemble, 45,6% des Maliens ne sont pas satisfait(e)s du travail de Barkhane dont 30,5% qui ne sont pas du tout satisfaits, toutefois, 1/3 des Maliens se dit satisfait du travail de Barkhane au Mali. Les populations pensent qu'avec tous les moyens à leur disposition, elles n'arrivent pas à rassurer les populations contre les formes d'insécurité qu'elles subissent. La force Barkhane est perçue plus comme une force spectatrice qu'actrice de lutte contre les actions terroristes sur les civils en grande partie éleveurs villageois. Le cercle d'Ansongo illustre en mieux cette analyse partagée par un grand nombre de citoyen(ne)s de la région de Gao. On partage l'avis également d'un sentiment de méfiance au fil des années sur la reconquête de Kidal par les forces armées du Mali, et l'incapacité des forces françaises à venir à bout des groupes terroristes.

Les perceptions sont généralement fondées sur le vécu et l'espérance. Dans ces régions dites du Nord, le quotidien est encore lourd avec les différentes formes d'insécurité que les forces, toutes confondues, n'arrivent pas à juguler ; mais les populations apprécient aussi les interventions d'assistance des différentes forces, notamment Barkhane et MINUSMA. Cela atteste bien que la sécurité n'existe par elle-même que par la satisfaction des droits. La contribution à l'amélioration des conditions de vie des populations est fondamentale tant pour l'Etat que pour les collectivités municipales qui arrivent à peine à fonctionner à cause de leur faiblesse financière à réaliser leur PDSEC. L'apport de la force

Barkhane sur ce plan est considérable et apporte un souffle au développement social, c'est ce qui explique la cette perception favorable de leur travail tout particulièrement dans la région de Gao avec sept personnes sur dix satisfaites. La force Barkhane contribue à financer des projets métiers aux jeunes, aide les femmes dans leurs activités entrepreneuriales. Toutes ces activités jouent en leur faveur dans les régions du Nord, s'agissant du niveau de satisfaction des populations à leur niveau. À l'inverse de Kayes et Ségou une personne sur deux n'est pas satisfaite et Bamako où trois personnes sur cinq sont aussi insatisfaites de Barkhane.

2.2.5. G5 Sahel

Globalement, 44, 9% soit 2/5 de Malien(ne)s sont satisfaits du travail du G5 Sahel, et 1/3 n'ont pas d'opinion sur son travail. L'appartenance géographique donne adhésion aux populations à cette force qui propose des solutions endogènes sous régionales tenant compte des solutions adaptées à la problématique sécuritaire dans le sahel à la clé les autorités de ces pays elle-même. Une forte proportion de femmes, 47,0% n'ont pas d'opinion sur le sujet à cause de leur faible implication et du désintérêt sur la question du G5 Sahel particulièrement. Les Malien(ne)s privilégient cette coopération à cause de la proximité frontalière, du danger commun qu'ils partagent et de la souveraineté de leurs états auxquels cette nécessité de coopérer en dépend en misant sur toutes les éventualités de solutions à la problématique sécuritaire.

Comme les autres forces, la force conjointe du G5 Sahel n'est pas exempte de reproche est plus particulier sur que les deux autres précitées (MINUSMA et Barkhane), il se fait au niveau des résultats attendus touchant directement sur la sécurisation des personnes et de leurs biens, à l'atteinte de leur intégrité par les groupes armés terroristes. Par contre, les autres forces sont considérées comme complices des groupes armés, de la dégradation de la situation sécuritaire et présentent sur le terrain que pour des intérêts cachés. L'insuffisance des interventions

liées aux besoins logistiques impacte négativement sur la performance de la force conjointe du G5 Sahel dont les pays membres peinent à financer le budget d'opérationnalisation.

2.2.6. L'armée Malienne

L'armée nationale toujours gagné la confiance des Maliens et devient à cette édition plus célèbre depuis le début de Mali-Mètre. Cette popularité grandissante s'explique surtout par le sens élevé de nationalisme et de patriotisme. Le soutien de la population est stable depuis le début de Mali-Mètre, on note que neuf personnes sur dix sont généralement satisfaites de l'armée.

2.3. Le cadre institutionnel de la réforme du secteur de la sécurité pour répondre aux défis de sécurité

La Réforme du Secteur de la sécurité se positionne comme un processus par lequel les Etats formulent ou réorientent les cadres institutionnels, les structures et les capacités des institutions et des groupes engagés dans le secteur de la sécurité, en vue de les rendre plus efficaces et de leur permettre d'être réceptifs au contrôle démocratique et attentifs aux besoins de sécurité et de justice de la population. A préciser que la RSS est quelquefois décrite comme étant la gouvernance du secteur de la sécurité, la transformation du secteur de la sécurité, le développement du secteur de la sécurité, l'examen du secteur de la sécurité et la réforme de la sécurité et de la justice (Union Africaine, 2013).

Le concept de la « *Réforme du secteur de la sécurité* » est relativement nouveau et apparaît dans les années 1990, lié à la démocratisation de la société et au respect de certains principes de bonne gouvernance tels que la transparence et l'obligation pour les pouvoirs publics de rendre des comptes dans le but d'améliorer la situation sécuritaire.

La RSS est le processus politique et technique qui consiste à améliorer la sécurité de l'État et la sécurité humaine à travers la prestation, la gestion et le contrôle efficaces et responsables des services de sécurité, dans le cadre d'un contrôle civil et démocratique, et dans le respect de l'état de droit et des droits humains (DCAF, 2015). La complexité de la réforme du secteur de la sécurité pose la nécessité de participation des institutions et toutes entités à savoir les acteurs traditionnels du domaine et les nouveaux acteurs (la jeunesse et les femmes) dont leur implication est fortement indispensable pour garantir une sécurité de l'Etat mais également des citoyens.

La définition des composantes varie selon le contexte par pays. De façon générale, elle est composée des institutions chargées des prestations du métier et des groupes de personnes représentatives. Au Mali, la RSS est définie à travers un cadre institutionnel dans son article 2 et composée :

- du Conseil National à la Réforme du Secteur de la Sécurité (CNRSS) ;
- du Commissariat à la Réforme du Secteur de la Sécurité (CRSS) ;
- des Comités Consultatifs de Sécurité (CCS) ;

Le conseil national pour la réforme du secteur de la sécurité est placé sous l'autorité du Premier ministre ; le commissariat est l'organe d'exécution du conseil national pour la réforme du secteur de la sécurité pour une meilleure prise de décisions, des recommandations des projets de stratégie nationale, de plans d'action à court, moyen et long terme et veiller à la coordination périodique et détaillée du système de défense et de sécurité.

Le dispositif institutionnel est mis en œuvre à chaque niveau (central et déconcentré), les missions et les compositions sont déterminées dans son décret n°2016- 0401 P-RM du 09 juin 2016. Trois cellules complètent le CRSS pour détermi-

ner les différents représentants qui sont appelés à diriger chacun une cellule et sont nommés par décret par le Premier ministre ; parmi les membres figurent les officiers des forces armées et de sécurité, les fonctionnaires de la catégorie ou les magistrats ayant des compétences avérées en RSS, sur proposition conjointe du Gouvernement, de la coordination des Mouvements et la Plate-forme. Enfin, les CCS dans les régions, cercles et communes pour évaluer, émettre des avis à l'exécutif local à contribuer à l'échange d'informations pour une prise en compte des préoccupations des populations.

La société civile tente aujourd'hui bien que mal de poser les jalons de sentinelles pour une application rigoureuse de ces réformes à travers son implication, sa participation au degré de sa représentativité et des attentes portées en elle. La faible connaissance des réformes en cours dans le secteur de la sécurité est un défi à relever pour la société civile afin de mieux évaluer sa mise en œuvre. Pas plus de deux Maliens sur dix ont entendu parler des réformes en cours dans le secteur de la sécurité dont seulement 15% des hommes contre 7,4% de femmes. Les personnes qui ont entendu parler de ces réformes ont principalement cité la dotation en équipement (36,9%), le renforcement du système sécuritaire (18,3%), le recrutement massif (13,7%). Cependant, 22,4% n'ont pu citer aucune de ces réformes en cours. Cela prouve à suffisance que le niveau d'impact de la société civile est très faible en matière d'appropriation de la RSS qui se veut inclusive.

2.4. Complexité de la sécurité et les mesures stratégiques pour la défense

Les forces (nationales, étrangères et mouvements armés) impliquées dans la sécurisation du pays, garantissent les traités liant le Mali à la communauté internationale. La coordination des opérations de sécurisation et de défense de ces acteurs pour ramener la paix et la stabilité rendent complexes les mesures stratégiques à

cause souvent de l'absence de transparence dans les actions militaires sur le terrain. De vraies stratégies appuyées par des compétences requises sont nécessaires pour traiter les formes d'insécurité notamment humaines par sa complexité en termes d'organisation et de gestion.

Au Mali, l'absence de certains éléments nécessaires (sécurité, droit et développement) demeurent des facteurs de menaces sur l'Homme et pour cela un diagnostic voire une approche approfondie est nécessaire. La présence de la menace et du danger avec comme toutes ses conséquences créent des dommages sur les individus, leurs valeurs, leur intégrité physique, psychologique et matérielle.

Concernant, l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali issu du processus d'Alger dont les principes directeurs (Chapitre 7 et article 17) définissent les questions de sécurité et de défense prévoient à l'article 21 : "le redéploiement des forces de défense et de sécurité dans toutes les régions du nord". Par sa très grande diversité géographique, communautaire, ethnique, l'Accord a priorisé l'inclusion et la représentation significative de toutes les populations au sein des forces armées et de sécurité. Tirée de l'histoire, cette mesure, afin de pallier les déséquilibres de représentativité de son personnel militaire, a mis l'accent sur l'unicité des forces armées de sécurité relevant organiquement et hiérarchiquement de l'Etat central pour une mise en cohésion des combattants mais aussi avec les forces étrangères qui sont décriés.

Malgré les effectifs militaires européens, onusiens et des forces armées Maliennes, les politiques de sécurité et de défense mises en place pour rendre plus efficaces les opérations sur le terrain en vue de contrer les attaques terroristes n'ont pas produit l'effet escompté. En outre, une force militaire appelée « *Task Force Takuba* » force opérationnelle composée principalement d'unités des forces spéciales de plusieurs pays de l'Union européenne apporte son expertise dans les opérations antiterroristes au Mali. Cette

force Takuba devrait éventuellement permettre aux forces armées Maliennes en particulier et du Sahel en général de récupérer les territoires occupés par les terroristes, les aider à développer des capacités opérationnelles de façon durable et professionnelle afin de pouvoir lutter de manière très efficace contre ces terroristes.

En gros, la réorganisation des forces de sécurité et de défense permettra de lutter contre le terrorisme et favoriser le développement socio-économique et culturel. Tout de même, après les forces, une unité de négociation pluridisciplinaire représentative des communautés maliennes est plus qu'indispensable pour pérenniser les acquis de reconquête des territoires occupés pour une paix et stabilité durable. Cette unité doit avoir pour principal objet un rôle de médiation d'atténuation des conflits et de stabilité visant à stabiliser les conflits multiples et multiformes.

2.5. Réforme sécuritaire et genre

Fort de son désir de renforcer les capacités opérationnelles du secteur de la RSS au Mali dans leurs activités, l'UA pour le Mali et le Sahel est activement engagée à la sensibilisation et l'implication de la dimension genre, notamment les femmes pour une meilleure complémentarité des réflexions. La sous-représentation des femmes dans les armées jusque-là ne faisait objet de contestation à cause des réalités sociétales Maliennes minimisant l'apport des femmes dans le secteur. Tout de même, leurs sous-représentations dans les organismes de contrôle et ministères de défense au niveau hiérarchique territorial impacteraient négativement sur le processus de paix et de réconciliation et à la gouvernance sécuritaire au Mali dans la gestion post conflit parce qu'elles sont les plus vulnérables avec les enfants.

La réforme pour une prise en compte effective du genre doit nécessairement faciliter l'accès aux opportunités de formation du personnel féminin pour plus de compétences adaptées au besoin de développement de leurs carrières.

L'apport des femmes dans le processus de cantonnement et la réduction de la violence communautaire pour faciliter la mise en œuvre des aspects politiques et sécuritaires contribue à la matérialisation des dividendes de la paix au profit des communautés. Même si, la participation et l'implication des femmes dans les questions de paix et de sécurité dépendent des zones à cause de leur exposition au danger et des stéréotypes, elles participent aux activités concernant la gestion des conflits et donc la gestion de la sécurité avec l'accompagnement des partenaires au développement. Le rôle important à jouer dans la promotion d'une sécurité inclusive et durable est primordiale non seulement parce qu'elles forment au moins la moitié de la population, mais aussi parce que leur engagement rend la communauté plus sûre pour les femmes et les hommes.

Une femme que nous avons rencontrée nous dit pourtant ceci : « *Nous les femmes, nous avons un rôle important à jouer, car en matière de sécurité, les femmes sont les premières à détecter les comportements et regroupements suspects. Elles peuvent donner les informations si elles sont rassurées qu'elles ne subiront pas de représailles des hommes de la brousse ; d'où la nécessité de la prise en compte de l'aspect genre et de donner des postes de responsabilités aux femmes dans la mise en place des comités de gestion et de prévention des conflits. Les femmes peuvent s'impliquer à travers la sensibilisation, l'éducation de leurs époux et des jeunes qui risquent de se faire enrôler par les djihadistes ou par d'autres groupes à mains armées possédant une fortune mal acquise* », Cissé Amadou (2021).

3. QUESTIONS POLITIQUES ET INSTITUTIONNELLES

Analyse holistique des sources profondes des crises répétitives et de la mauvaise gouvernance au Mali

Les récurrentes crises multiformes au Mali, notamment les rébellions au nord, l'insécurité galopante du nord, au centre et au sud du pays,

les coups d'Etat, la pauvreté avec la grogne sociale sous l'emprise de la mauvaise gouvernance et de la corruption sont autant d'indicateurs révélateurs d'une situation de profond malaise au sein de la société malienne et du fonctionnement de l'appareil d'Etat du Mali.

De plus en plus, les observateurs et acteurs politiques au Mali s'accordent sur les constats suivants :

3.1. Non prise en compte des aspirations profondes du peuple du Mali pour les besoins de la fondation des piliers de l'Etat-Nation après l'indépendance

Les pères fondateurs de la république du Mali après l'indépendance ont, dans une large mesure, conservé l'Etat colonial dans son organisation structurelle et administrative sans concerter les communautés à la base, constituant le peuple du Mali, sur les besoins de réforme et d'adaptation du contrat social, de fonctionnement de l'Etat du Mali et de l'administration de la cité (Gouverneur, Commandant, Préfet, dispositif coutumier de gestion des affaires familiales et de cité, etc.). Lequel peuple qui avait pourtant une histoire et un héritage politique, institutionnel et administratif, comme peuvent le témoigner selon les époques les grands royaumes et empires qui se sont succédé sur le territoire du Mali.

3.2. Par la suite des tentatives de réforme constitutionnelle ou de refondation de l'Etat-Nation sans franc succès par les différents régimes

La constitution étant le contrat social qui lie tous les Malien(e)s entre eux, est la loi fondamentale du pays qui donne toutes les sources de droit et devoir des citoyen(ne)s, déterminant les institutions et les mécanismes et principes de fonctionnement de la vie de la nation.

Après la Constitution du 22 septembre 1960 sous la première république avec un régime parlementaire jusqu'en 1968, le Mali connaîtra la constitution, sous la deuxième République, un régime de parti unique voire de parti-Etat au pouvoir adopté en référendum le 02 juin 1974. La troisième République du Mali avec la Constitution du 25 février 1992 qui est encore en vigueur adopte un régime semi-présidentiel instituant la démocratie et le multipartisme intégral.

A l'épreuve du temps, cette constitution a aussi montré des insuffisances, et il est apparu, à plusieurs reprises, la nécessité de relecture de ce texte fondamental. Toutefois les différentes initiatives de réformes politiques et institutionnelles au Mali ont toutes été butées à des blocages sous divers motifs : manque de soutien politique, des suspicions quant aux motivations réelles des réformes envisagées, etc.

3.3. La crise de modèle de développement économique

Le Mali est l'un des pays très mal classés au monde en termes de développement économique 184^e rang parmi 189 pays selon l'indice du développement humain en 2019. 61 ans (2021) après l'indépendance, l'économie de notre pays reste dominée par le secteur agrosylvio-pastoral sans autre capacité structurante de transformation des produits locaux.

Sous la première République du Président Modibo Keita, le Mali avait opté pour une économie de production de richesse avec la création des usines et diverses sociétés nationales : la Société d'Équipement du Mali (SEMA), la Compagnie malienne des textiles COMATEX, Institut national de prévoyance sociale (INPS), Société des cimenteries du Mali (SOCIMA) etc.

Après le coup d'Etat du 19 novembre 1968, l'économie du Mali fut progressivement libérée et influencée par la suite par les effets du programme d'ajustement structurel, et exacerbée actuellement par un niveau de corruption sans précédent.

La balance commerciale du Mali est donc régulièrement déficitaire, l'équilibre des finances publiques tient par les emprunts et les aides budgétaires des partenaires techniques et financiers. Le développement étant amorcé par la création de richesse, l'économie malienne peine à se relever, car ayant pour socle la production sylvo-agro-pastorale sans transformation et le commerce basé sur l'importation des produits manufacturés.

3.4. Un modèle d'organisation sociale axé autour de la famille mais non inspiré et reflété par les politiques publiques

Dans le Mali des temps lointains, et de nos jours encore, la famille est le premier repère de notre organisation sociale. Selon un ancien Ministre qu'on a rencontré au cours de nos entretiens, c'est la famille qui éduque, l'école forme. Ce n'est pas l'école qui fait les bons citoyens mais la famille d'abord et ensuite la société.

3.5. Le phénomène de la corruption

La corruption est une question transversale que l'Etat doit prendre à bras de corps pour les réformes prioritaires. Le discours sur la corruption a pour référent une pratique constante, généralement décriée par tous/tes, même par ceux/celles qui se plaisent à l'effectuer dans l'ombre disait Lucien AYISSI. C'est l'illustration parfaite pour le Mali dans lequel la corruption est présente dans tous les domaines de la gouvernance (administration, économique, politique, des entreprises etc.) Selon les résultats du dernier Mali-Mètre, « *le niveau de corruption au Mali est jugé élevé par neuf personnes sur dix (68,5% très élevé et 22,8% plutôt élevé). Les trois secteurs les plus concernés selon les Malien(ne)s sont : la justice (53,5%), la police (50,1%) et la douane (28,4%)* »

Pour paraphraser les propos d'une personne rencontrée au cours de l'étude, *la corruption est*

devenue un phénomène endémique qu'il faut prendre avec tact. Dans le même sillage, beaucoup de personnes rencontrées ont affirmé le lien de la situation du Mali avec la corruption à tous les échelons de l'Etat.

Pour les perspectives, nos échanges avec un responsable de département juridique du bureau du Vérificateur général. Ce dernier a montré la nécessité d'une synergie des structures de lutte contre le phénomène pour avoir les effets escomptés. (Voir la liste des personnes et structures rencontrées).

3.6. La question de genre dans les réformes

Le genre doit être vu comme une question de développement, toutes les couches de la société contribuent d'une façon ou d'une autre au développement socioéconomique. Le Mali a

adopté en 2011 la Politique Nationale Genre (PNG). Ce document a servi à mettre en œuvre les stratégies de gouvernement sur la question. A la suite du PNG, en 2015 la loi N°2015-052 a institué des mesures pour promouvoir le genre dans l'accès aux fonctions nominatives et électives.

Il s'avère qu'en dépit de ces efforts beaucoup reste à faire pour la prise en compte significative de genre dans la vie de l'Etat. En termes de cadre juridique de protection de genre, il existe toujours des réticences pour l'adoption d'un cadre juridique de lutte contre les violences basées sur le genre.

Au demeurant, nous pensons que cette période de refondation est une occasion parfaite pour mettre en place des stratégies et mécanismes appropriés pour avancer sur les questions relatives à la corruption et la meilleure implication de genre.

III. Conclusion générale

Les nombreuses insuffisances et les défis majeurs auxquels le Mali fait face se résument à la nécessité d'une meilleure adaptation de sa politique publique et sa démocratie à un contexte endogène qui répondent aux aspirations des citoyen(ne)s.

Ce Rapport a fait ressortir une différence d'appréciation par région, communauté et autres. Les diversités doivent être prise en compte dans les réformes politiques et sécuritaires pour avoir davantage d'impacts sur le quotidien des communautés et la cohésion nationale indispensable à la paix.

Des réformes laissées pour des raisons de contestations ou d'absence d'inclusion de certaines couches sociales dans le processus doivent être relancées car la stabilité et la paix passent désormais par des réformes.

En dernier lieu, les résultats de recherches, de sondage d'opinion sur les perceptions des citoyens doivent être des instruments de décisions du gouvernement. Cela permettrait d'agir avec pertinence.

IV. ANNEXE

4.1. Contexte et justification

Le Mali, de son indépendance à nos jours a connu trois Républiques et trois constitutions qui ont toutes été adoptées par référendum à l'exception de celle de la première République ; ainsi que de multiples rébellions conduites par des touareg pour diverses revendications économiques, politiques et socio-culturelles, et quatre coups d'Etat perpétrés contre les Institutions de la république dont deux sous l'ère démocratique. Sans conteste, ce contraste du Mali en quête de repère et du chemin du développement, met en évidence des insuffisances quant au choix des modèles de gouvernance et de développement opérés jusque-là. Ce tableau de l'expérience du Mali indépendant et démocratique est aussi le lieu de fonder l'espoir que le peuple du Mali et les responsables politiques Maliens veulent tirer les leçons qui s'imposent, afin de jeter les bases d'une indispensable refondation des piliers de l'Etat-Nation du Mali sur le plan sécuritaire, politique, institutionnel, social et économique.

A l'instar de beaucoup d'Etats africains, le Mali fait face à un dysfonctionnement de l'appareil étatique. L'inadéquation et le dysfonctionnement structurel, la mauvaise gouvernance, l'incapacité de l'Etat à asseoir un contrôle effectif du territoire ont fragilisé le tissu social. Aucun secteur de la vie n'est épargné par cette crise généralisée faisant ainsi augmenter le sentiment d'injustice et (de) l'insécurité. La mauvaise gestion de ces problèmes a plongé le Mali dans une succession de périodes d'instabilité qui ont occasionné un tout coup de force politique, social et militaire dont les derniers remontent à mars 2012 et août 2020. Rentrées dans sa première décennie en 2021, les crises multidimensionnelles ont vu les deux tiers (2/3) du pays occupé par des mouvements rebelles et groupements terroristes.

Les effets de la crise perdurent aujourd'hui et mettent en évidence les faiblesses institution-

nelles et politiques qu'il conviendrait de corriger pour une bonne marche de la société et de la démocratie malienne. Le Mali est dans une phase de transition de dix-huit (18) mois à partir de la date d'investiture du président de la transition (Article 22 de la charte de la transition). La date du 24 mai 2021, un coup de force appelé « **rectification de la transition** » a suivi les événements du coup d'Etat du 18 août 2020 et pose les nouvelles bases de refondation de l'Etat par des assises dénommée (les Assises Nationale de la Refondation) ANR.

Les autorités de transition politique du Mali ont livré dans le document du Plan d'Action du Gouvernement (PAG) leurs priorités portant essentiellement sur le renforcement de la sécurité sur l'ensemble du territoire national, les réformes politiques et institutionnelles, l'organisation des élections générales et la promotion de la bonne gouvernance et l'adoption d'un pacte de stabilité. Durée à laquelle, les autorités de la transition se sont inscrites dans une dynamique de sortie de crise par la mise en œuvre de vastes réformes majeures touchant à tous les secteurs clés de la vie de la nation. Tout de même, pour les autorités actuelles, les défis sécuritaires rendent difficile le respect des engagements concernant les délais de la date transitoire, notamment l'organisation des élections générales.

Convaincu que ces réformes prioritaires ne sauraient être efficacement menées sans l'apport de tous et de toutes. L'évolution du niveau de la sécurité et la défense au Mali rend difficile l'inclusivité par le refus de certains groupes armés à résoudre et apaiser les tensions sociales et les conflits inter et intracommunautaires.

Pour ce faire, il est plus que nécessaire de constater qu'il faut saisir les causes profondes pour mieux appréhender la problématique et proposer des réformes idoines à la reconstruction de l'Etat pour enfin enclencher une dynamique de développement.

Déterminés à apporter ses efforts aux recherches de solutions aux questions vitales du Mali, nous, participants au programme de formation Génération À Venir promotion 2021 (GAV 2021) de la Friedrich Ebert Stiftung (FES), avons pris l'initiative d'apporter notre contribution à ce vaste chantier fondamental à travers cette étude dont le Comité a travaillé à l'identification des réformes majeures et prioritaires qui répondent aux aspirations et attentes du peuple Malien. Nous entendons prendre activement part aux réflexions, aux débats par des propositions pertinentes sur les réformes politiques, institutionnelles, sécuritaires, sociales et économiques lesquelles devant permettre de répondre aux besoins des populations Maliennes, pour une sortie de crise pérenne à court, moyen et à long terme.

■ C'est quoi Mali-Mètre ?

Le Mali Mètre est un document d'enquête d'opinion produit depuis la fin de l'année 2012 par la Friedrich Ebert Stiftung (FES) ; elle est à sa douzième édition (2021). Il a pour but de recueillir les opinions sur les différentes questions marquantes de l'actualité ou décisives sur le présent et le futur du pays et se positionne comme un outil d'orientation dans la prise de décisions, y compris des réformes à prioriser. Par ailleurs, Mali-Mètre n'explique pas les résultats. La présente recherche s'intéresse à l'interprétation des résultats.

Les méthodes d'échantillonnage de Mali-Mètre sont basées sur les méthodes d'enquête scientifiques tenant compte des caractéristiques de la population, de leur lieu de résidence (emplacement géographique), sexe, âge, niveau d'instruction réparties sur l'ensemble des capitales régionales du Mali.

4.1.1. Objectifs des recherches du comité

L'objectif général consiste à relever les insuffisances institutionnelles, politiques, sécuritaires, sociales et économiques en vue de proposer des réformes prioritaires et urgentes.

■ Objectifs spécifiques :

- Identifier les secteurs prioritaires de réformes en lien avec la situation sociopolitique actuelle au Mali ;
- Recueillir les perceptions des experts et structures spécialisées sur les réformes prioritaires ;
- Recommander la mise en œuvre des réformes identifiées dans les prises de décisions en cours.

4.1.2. Méthodologie

Pour mener à bien notre projet de participation citoyenne aux défis et enjeux des réformes prioritaires à entreprendre par notre pays, nous adopterons la démarche méthodologique consistant à agencer nos recherches et actions sous forme d'étude de la situation avec la production d'un document de synthèse présentant nos recommandations à l'adresse de la population pour des séances d'information et de sensibilisation, mais aussi à l'adresse des responsables politiques et administratifs de notre pays pour une prise en compte dans les décisions finales de réformes prioritaires à mener. Ainsi, nous avons effectué une phase de brainstorming qui a permis de collecter l'opinion et les propositions des différentes couches de la population.

Un comité de pilotage des travaux est mis en place. Ce comité est composé de trois commissions, à savoir :

- La Commission travaillant sur les **réformes politiques et institutionnelles** portant sur l'étude de la loi électorale et l'organisation des élections, le projet de révision constitutionnelle, le découpage administratif, etc ;
- La Commission travaillant **sur les enjeux et défis des réformes du secteur** de la sécurité et de la défense ;

- La Commission travaillant sur **les réformes sociales et économiques**, notamment les enjeux, défis et propositions pour conforter les secteurs de l'éducation, de la santé, de l'art et de la culture, du système de marché et de modèle d'économie de développement, de l'emploi, etc.

Relativement aux thématiques retenues par commission, ces dernières (commissions) travaillent à un examen critique et à une réflexion profonde concernant les domaines ciblés afin de comprendre, d'identifier et de proposer des réformes prioritaires par thématique.

Pour ce faire, notre étude a été précédée d'une phase de brainstorming. Ensuite, nous avons effectué une phase de revue documentaire, une phase de rencontre et d'échange avec des figures politiques, administratives, scientifiques et de la société civile de notre pays relativement

aux défis, enjeux et perspectives des réformes prioritaires à mener pour le Mali. Les rencontres avec les personnes ressources ont été préparées à l'aide d'un questionnaire et/ou guide d'entretien pour un meilleur encadrement et surtout pour une orientation pointue pertinente relative aux thématiques de l'étude.

Les trois commissions de travail citées ci-haut sont composées exclusivement des participants au programme de formation GAV 2021 de la FES avec des profils différents de sorte à aboutir au résultat souhaité.

Et enfin, une phase de restitution et de communication-sensibilisation aura lieu sur la base des conclusions de nos travaux pour permettre aux acteurs de la vie politique, de la société civile, mais aussi des partenaires du Mali de s'approprier le contenu de ce document.

**FRIEDRICH
EBERT 
STIFTUNG**